

Le respect et la promotion du respect des droits de l'homme et du droit à la dignité est essentiel dans la conduite de nos affaires. Nous refusons toute forme de travail forcé, le travail d'enfants et l'esclavage dans nos activités.

UMSI s'engage à respecter les droits de l'homme partout où elle exerce ses activités.

Pour cela nous nous basons sur les textes internationaux de respect des droits de l'Homme :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- Les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme;
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail;
- Les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme.

Nous mettons en œuvre, dans chacune de nos entités des moyens de surveillance et de détection afin de prévenir les atteintes aux droits fondamentaux, que ce soit pour nos collaborateurs, nos communautés ou toutes autres personnes impactées par nos activités. En cas de violation de ces principes les mesures adéquates sont mises en place pour y remédier.

Nous mettons en œuvre, dans chacune de nos entités des moyens de surveillance et de prévention d'atteinte aux droits fondamentaux par nos collaborations commerciales.

Nos engagements en termes de respect des droits de l'Homme sont articulés autour de trois axes :

- **Les droits de l'homme au travail :**

Nous sommes contre les discriminations.

Nous protégeons les groupes vulnérables et mettons en place des politiques de ressources humaines pour plus d'inclusion et d'équité au travail.

Nous reconnaissons et respectons le droit au travail, l'accès à des conditions de travail et de protection sociale justes et favorisons le dialogue social.

Nous protégeons nos employés par la mise en place des politiques de santé, sécurité au travail.

- **Les droits de l'homme dans les communautés :**

Nous échangeons avec nos communautés afin de comprendre leurs contraintes sociales, culturelles et économiques et les intégrer dans notre approche.

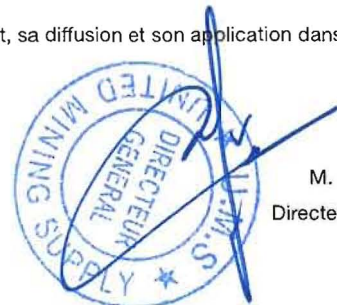
Nous mettons des moyens en place pour réduire les impacts négatifs de nos activités et créer des opportunités.

- **Les droits de l'homme et la sûreté :**

Nous appliquons les principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme et formons nos employés et les prestataires de sûreté à ces principes. Nous mettons tout en œuvre pour prévenir que les activités de sûreté des sites ne portent atteinte aux droits de l'homme, par des collaborations avec les forces de sûreté publiques, leur sensibilisation sur le respect des droits de l'homme et le contrôle strict des utilisations de la force ou d'armes.

Nos prestataires, sont informés de nos attentes en matière de respect des droits de l'Homme et ont l'obligation de s'y conformer.

Cette politique décrit nos engagements pour le respect des droits de l'homme. Son respect, sa diffusion et son application dans le quotidien est de la responsabilité de tout un chacun.



M. BENNANI
Directeur Général

Janvier 2024